



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Tourisme : bilan de l'action du comité interministériel

Question écrite n° 10932

### Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur l'importance du tourisme pour l'économie française et sur l'impérieuse nécessité de mettre en place une politique ambitieuse de développement du secteur touristique. Il lui rappelle que le tourisme constitue un atout majeur pour les territoires et un élément économique essentiel, en tant que contributeur positif à la balance des paiements. Dans un environnement évolutif et hautement concurrentiel, il est nécessaire qu'il bénéficie des outils pour son développement et d'un cadre juridique lui permettant de s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs et des professionnels. Aussi, le comité interministériel du tourisme ( CIT ) s'est depuis un an réuni à deux reprises et a défini plusieurs priorités pour ce secteur de premier plan pour la France, première destination touristique mondiale. Aussi, à la veille de la saison estivale qui risque d'être fortement impactée par les grèves à répétition dans les transports aériens et ferroviaires et en sa qualité d' élu d'une circonscription dont l'activité économique est très fortement liée à l'activité touristique, il le remercie de bien vouloir dresser un bilan de l'action du CIT et de l'informer sur la mise en œuvre des mesures adoptées.

### Texte de la réponse

Le gouvernement a structuré sa politique de développement touristique autour de deux objectifs à l'horizon 2020 : accueillir 100 millions de visiteurs étrangers et générer 60 milliards de recettes. Dans cette perspective, le bilan de l'année touristique 2017 est extrêmement positif. La France a accompli un nouveau record de fréquentation avec 87 millions de visiteurs étrangers accueillis (+ 5,1 % par rapport à 2016). Les recettes du tourisme international s'élèvent à 53,7 milliards d'euros pour l'année, soit une hausse de 8,9 % par rapport à 2016. Le bilan touristique pour le premier semestre 2018 et la saison estivale est très satisfaisant, du fait de la bonne dynamique des arrivées internationales et malgré un ralentissement de la fréquentation des touristes français en juillet. Au total, sur les huit premiers mois de 2018, la fréquentation touristique progresse de 2,3 % soutenue par la demande étrangère (+ 6,3 %). Selon les données INSEE, pour l'hébergement collectif (hôtels, résidences de tourisme et autres hébergements collectifs) les nuitées étrangères connaissent une augmentation de 5,3 %. La clientèle européenne demeure de loin la plus importante, même si les marchés asiatiques et américains sont en forte croissance. La France, hors événement extraordinaire, pourrait donc atteindre les 90 millions de touristes étrangers accueillis, à la fin de l'année 2018. Le troisième Conseil interministériel du tourisme (CIT), réuni le 19 juillet 2018, a permis d'exposer les progrès réalisés et de présenter les prochaines étapes de ce travail. Ainsi, Atout France, opérateur de l'Etat en matière de tourisme, a déjà rassemblé 14 millions d'euros sur l'objectif de 15 millions d'euros fixé pour 2018 dédiés spécifiquement au financement de la promotion, grâce aux apports de l'État, des collectivités et des partenaires privés. L'opérateur renforce par ailleurs ses engagements en faveur de l'investissement touristique avec la création du dispositif France Tourisme Ingénierie (FTI), en partenariat avec la Banque des Territoires et les régions, dont l'objectif est d'accompagner les territoires et les porteurs de projets dans leurs stratégies de développement touristique. Le gouvernement a par ailleurs établi comme objectif d'atteindre 15 milliards d'euros d'investissements touristiques par an en 2022 (12,5 milliards d'euros en 2016). Ainsi, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Bpifrance ont renforcé les dispositifs existants en

augmentant les enveloppes dédiées à l'accompagnement des projets touristiques. La Banque européenne d'investissement (BEI) a également, sur proposition de la France, revu les critères d'éligibilité des projets touristiques qu'elle accompagnera. Concernant les retombées touristiques des grands événements sportifs internationaux, M. Benjamin DIRX, député de Saône-et-Loire, Mme Pascale ROQUE, directrice générale de Pierre et Vacances Tourisme, M. Laurent QUEIGE, délégué général du Welcome City Lab et M. Patrick DOUSSOT, vice-président de l'office du tourisme du Touquet ont exposé lors du dernier CIT les conclusions de leur rapport : ils proposent notamment de lier les billetteries touristiques et sportives, de renforcer la formation à l'accueil et aux langues étrangères, ou encore créer un comité de pilotage associant les acteurs du sport et du tourisme. Ces mesures seront progressivement mises en œuvre dans les mois à venir. Concernant la transformation numérique, le gouvernement a rappelé les dispositions du projet de loi ELAN, visant à réglementer l'activité des plateformes de location de meublés touristiques, et annoncé le pilotage de la plateforme DATAtourisme par Etalab, service rattaché au Premier ministre, qui accueillera bientôt des données touristiques d'acteurs privés. Des mesures telles que l'abaissement progressif du seuil de détaxe, le lancement des capitales françaises de la culture, en partenariat avec France Urbaine, et la création d'un Conseil stratégique du tourisme dans les Outre-mer, ont été annoncées. Le gouvernement s'est aussi pleinement mobilisé pour faciliter la saison estivale des professionnels du tourisme et des visiteurs. Depuis le 1er janvier 2018, les délais d'attente aux frontières dans les aéroports parisiens fixés par le Premier ministre sont, sauf rares dépassements ponctuels, respectés : 30 minutes pour les ressortissants de l'Union européenne et 45 minutes pour ceux de pays tiers.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Pauget](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10932

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 juillet 2018](#), page 6280

**Réponse publiée au JO le :** [6 novembre 2018](#), page 9992